



Saint-Arnoult
en Yvelines



Nombre de jeunes conseillers en exercice : 12

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de janvier, à 10 h 40 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Ouverture de la séance par le Président de séance par intérim

Samuel JOLLY, remplaçant désigné par Maureen MITHOUARD, Présidente de séance sortante, excusée pour cette séance, déclare la séance du Conseil Municipal des Jeunes du samedi 27 janvier 2018 ouverte à 10 h 40.

L'appel nominal des membres du CMJ

Le Président de séance par intérim procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Etaient présents :

Prénom	Nom	Présent (e)	Absent (e)
<i>Loris</i>	<i>AGUERRE</i>		X
<i>Matéo</i>	<i>DANIEL</i>	X	
<i>Jérémie</i>	<i>DENIZOT</i>		X
<i>Cristiano</i>	<i>DUARTE-AUGUSTO</i>	X	
<i>Manon</i>	<i>FERET</i>		X
<i>Célia</i>	<i>FOUCAULT</i>	X	
<i>Samuel</i>	<i>JOLLY</i>	X	
<i>Aloys</i>	<i>JOUFFROY</i>	X	
<i>Maureen</i>	<i>MITHOUARD</i>		excusée
<i>Pablo</i>	<i>OREJAS-SIMON</i>		excusé
<i>Léa</i>	<i>RAVIOT</i>	X	
<i>Lisa</i>	<i>RAVIOT</i>	X	

Circulation de la feuille de présence

Le Président de séance par intérim fait circuler la feuille de présence pour signature.

Vérification du Quorum

Le Président de séance par intérim compte les présents et vérifie que le quorum est bien atteint. Ici, le quorum est atteint à partir de **7 membres présents** à la séance.

Le quorum est atteint. La séance peut continuer.

Le Président de séance par intérim annonce : « Il y a 7 membres du Conseil Municipal des Jeunes réunis. Le quorum est atteint. Le Conseil Municipal des Jeunes peut continuer la séance. »

1 Désignation du secrétaire de séance

Il procède à la lecture de l'ordre du jour :

- ⇒ Désignation du secrétaire de séance
- ⇒ Invitée : Mme Gnemmi, élue en charge de l'Urbanisme, Voirie, Patrimoine, Environnement
- ⇒ Fin de Mandat de Manon Feret
- ⇒ Prise de fonction de Marius Lavergne
- ⇒ Élection du Président de séance
- ⇒ Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 18 octobre 2018
- ⇒ Approbation des objectifs des commissions
- ⇒ Retour sur la participation du CMJ aux évènements de la commune
- ⇒ Information et questions diverses

Le Présidente de séance annonce que Léa RAVIOT est désignée secrétaire de séance.

2 Présentation de dossiers environnement et du rôle d'élue par Mme Gnemmi

3 Fin de Mandat de Manon Feret

Un courrier a été adressé à Manon Feret le 3 janvier qui l'informe que son mandat de Jeune Éluée prendra fin et que ce point serait présenté au CMJ lors de la séance plénière du 27 janvier.

En effet, le règlement du CMJ dit :

« En cas d'absence prévue, le conseiller doit prévenir le service Jeunesse par écrit. A chaque absence non excusée, le service Jeunesse prend contact avec le responsable légal du jeune. Au bout de 3 absences non excusées, le jeune conseiller pourra être démis de ses fonctions sur décision du CMJ. »

Le Président de séance par intérim demande le vote à main levée (majorité absolue des suffrages exprimés) pour valider la décision de mettre fin au mandat de Manon Féret :

Contre : 0

Pour : 7

Les membres approuvent la fin du mandat de Manon Féret.

4 Prise de fonction de Marius Lavergne

Le Président de séance par intérim informe que le poste de Jeune Élu de Manon Feret est remplacé.

Selon le règlement du CMJ :

« *Démission ou incapacité d'exercer son mandat* : en cas d'abandon ou de situation exceptionnelle rendant impossible l'exercice du mandat, le jeune conseiller doit présenter sa démission au Conseil Municipal des Jeunes et en informer le service Jeunesse par écrit afin qu'il puisse être nommé au poste vacant un suppléant ou un candidat aux élections suivant l'ordre de la liste des résultats. »

Le candidat au CMJ qui arrive après Manon Féret, élue sur la liste des résultats des élections à l'École Camescasse et qui est le plus âgé, est Marius Lavergne.

Samuel Jolly annonce : « Le Conseil Municipal des Jeunes accueille Marius Lavergne comme membre de notre assemblée ».

Il lui remet le livret d'information sur le rôle, le fonctionnement d'une commune et l'invite à s'asseoir parmi eux. Le CMJ lui remettra également un insigne de Jeune Élu.

5 Election du Président de séance

5. 1. Déroulement

La Présidente de séance dit « J'invite les membres du Conseil Municipal des Jeunes à procéder à l'élection du Président de séance qui est élu pour 3 mois par un vote à la majorité absolue à bulletin secret.»

Les candidats qui se présentent, sont :

Prénom	Nom	Candidat
Loris	AGUERRE	
Matéo	DANIEL	X
Jérémie	DENIZOT	
Cristiano	DUARTE-AUGUSTO	
Célia	FOUCAULT	X
Samuel	JOLLY	X
Aloys	JOUFFROY	X
Marius	LAVERGNE	
Maureen	MITHOUARD	Présidente de séance sortante
Pablo	OREJAS-SIMON	
Léa	RAVIOT	X
Lisa	RAVIOT	X

La Présidente de séance demande un volontaire pour :
 pour dépouiller : Marius
 pour comptabiliser : Cristiano

Nombre de pouvoir : 0

Selon le règlement du CMJ, le président de séance en exercice ne peut se porter candidat à sa propre succession. Le Président de séance est élu pour 3 mois par un vote à la majorité absolue à bulletin secret.

Candidats	Nombre de votes		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Matéo DANIEL	1	1	1
Célia FOUCAULT	1	1	1
Samuel JOLLY	1	1	1
Aloys JOUFFROY	1	0	1
Léa RAVIOT	0	1	0
Lisa RAVIOT	3	3	3

	1^{ER} TOUR	2^{ème} TOUR	3^{ème} TOUR
Nombre de Jeunes Élus présents n'ayant pas pris part au vote	0	0	0
Nombre de votants	8	8	8
Nombre de procuration	0	0	0
Enveloppes déposées	8	8	8
Nombre de suffrages déclarés nuls	0	0	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	1	1	2
Nombre de suffrages exprimés	7	7	6

3. 2. Proclamation de l'élection du Président de séance

Lisa RAVIOT est élue Présidente de séance au 3^{ème} tour à la majorité relative avec 2 voix.

Maureen MITHOUARD prononce un discours de remerciements et ses vœux de réussite pour le nouveau président de séance.

La Présidente de séance nouvellement élue poursuit la séance avec l'ordre du jour suivant :

6 Approbation du compte-rendu de la séance plénière du mercredi 18 octobre 2017

Les membres du CMJ approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du 18 octobre 2017.

7 Approbation des objectifs des commissions

Le La Président de séance demande à un des membres de chaque commission d'énoncer les objectifs :

⇒ Commission *La jeunesse solidaire* (social/solidarité)

Aider les arnolphiens grâce à des actions solidaires

Rassembler autour de projets jeunes et intergénérationnels

Sensibiliser autour de la cause animale

⇒ Commission *Sport pour un, sport pour tous* (sport)

Veiller au bien-être des jeunes dans leur ville

Organiser des activités sportives dans le but de faire découvrir le sport aux jeunes

Rassembler autour de projets intergénérationnels

⇒ Commission *Aider en s'amusant* (loisirs)

Financer un projet pour les jeunes (association) grâce à une animation

Divertir les jeunes

Faire des actions pour des associations

Le/La Président (e) de séance demande le vote à main levée (majorité absolue des suffrages exprimés) pour approuver les objectifs de ces 3 commissions :

Contre : 0

Pour : 8

Les membres approuvent les objectifs des commissions.

8 Retour sur la participation du CMJ aux événements de la commune

Depuis la dernière séance plénière du 18 octobre, les membres du CMJ ont été invités à différents événements de la commune. (Projection vidéo)

La distribution alimentaire, organisée par le CCAS le lundi 23 octobre

Cérémonie 11 novembre

Visite du centre d'incinération de Ouarville – 22 novembre

Participation commission urbanisme et environnement

Remise des Colis de Noël – 20 décembre

Cérémonie des Vœux – 19 janvier- projection vidéo

9 Information et questions diverses

La/le président (e) de séance annonce :

Le CCAS propose au CMJ une deuxième rencontre le lundi 26 février. Par manque de places, seulement 4 membres du CMJ pourront y participer. Rendez-vous à 9h30. Inscriptions obligatoires

Le CMJ sera invité à la commémoration du Cessez le feu de la Guerre d'Algérie le lundi 19 mars, à 18h30.

Clôture de la séance

La Présidente de séance prononce la clôture de la séance plénière du samedi 27 janvier 2018 à 12h05.